

# CONDUITE...SÛRE

## 1.3

### \_\_\_PROGRAMME DÉTAILLÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE\_PERMIS B\_\_\_

#### LA FORMATION THÉORIQUE

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 (5 erreurs maximum)  
Une fois le code obtenu, celui-ci est valable 5 ans

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins :

- 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle,
- 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur, répartis sur 10 thèmes :

- L : dispositions légales en matière de circulation routière
- C : le conducteur
- R : la route
- U : les autres usagers
- D : réglementation générales et divers
- A : porter secours
- P : précautions nécessaires en quittant le véhicule
- M : éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité
- S : équipements de sécurité des véhicules
- E utilisation du véhicule et respect de l'environnement

Pour répondre aux questions, n'oubliez pas qu'il y a toujours au moins une proposition juste et toujours au moins une proposition fausse.

Il peut y avoir 2,3 ou 4 propositions

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, 4 questions sont en vidéo. Un logo vous informe juste avant le début de la question. Une vidéo de quelques secondes se déroule puis s'arrête. au moment de l'arrêt sur image, la question vous est posée. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

L'entraînement au code peut être suivi dans la salle de code, en libre service et en illimité avec un support média ou avec un enseignant ou via internet. Il est également possible de s'appuyer sur le livre de code qui est fourni dès l'inscription.

## LA FORMATION PRATIQUE

Lorsque l'élève souhaite commencer sa formation pratique l'auto-école établit son planning d'heures en fonction de ses disponibilités. Il est envisageable d'allier la formation théorique à la formation pratique, sous réserve qu'il ait validé sa formation théorique avant la validation de la compétence 1. Dans le cas contraire, ses heures seront reportées.

1 leçon de conduite se compose de la façon suivante (55min) :

- Installation de l'élève
- Restitution de la leçon précédente
- Evaluation dynamique
- Définition de l'objectif du cours
- Explication, démonstration
- Exercices ciblés (mécanique, conduite commentée...)
- Synthèse de fin de leçon (bilan et auto évaluation de l'élève)
- Détermination du futur objectif

La progression de l'élève s'effectue en fonction de la réalisation des différents objectifs. Un nouvel objectif n'est proposé que si le précédent est acquis pour éviter une surcharge de l'élève, donc une démotivation.

Une évaluation est pratiquée à la fin d'une compétence afin de passer à la suivante.

Un examen banc, dans des conditions se rapprochant de l'examen du permis, est réalisé. Celui-ci doit être validé pour passer à la suivante.

### Questions de vérifications

Les élèves découvrent et apprennent au cours de leur formation les différentes vérifications du véhicule, et un rappel complet de l'ensemble des questions est effectué en fin de formation.

### Sortie Deauville

Chaque année, une sortie à Deauville est organisée dans le but d'approfondir les compétences, notamment un voyage longue distance en autonomie.

Dans ce cas, les véhicules sont composés de 3 élèves ainsi que de l'enseignant. L'itinéraire se fait sur route secondaires. L'élève conduit environ 3h durant la journée, en fonction de ses capacités, de son niveau de formation, de sa fatigue ...

### Formation AAC

Un élève faisant sa formation en conduite accompagnée suit le même cursus qu'un élève en conduite traditionnelle. A la différence où la présence d'un accompagnateur, en milieu de formation et lors de la dernière leçon, est obligatoire. Lors de cette dernière l'enseignant donne des explications et dirige l'accompagnateur dans le rôle qu'il doit tenir aux côtés de l'élève. Les papiers pour l'assurance sont remplis et signés par l'auto-école et le formateur, et donnent le droit de commencer la conduite accompagnée à partir de cette date précise.

Les rendez-vous pédagogiques théoriques sont alors planifiés à l'avance.

L'élève devra prendre son rendez-vous pédagogique pratique qui doit se faire dans la semaine qui précède le rendez-vous théorique. Un accompagnateur doit être présent à chacun de ses rendez-vous.

## L'ÉPREUVE DU PERMIS

### Pour se présenter à l'épreuve pratique :

- Il faut avoir au moins 18 ans (17 ans et demi si vous suivez l'AAC)
- il faut avoir réussi l'examen du code

L'épreuve pratique peut s'effectuer sur le centre de Massy, Villabé ou Evry.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capables de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

L'élève est appelé pour commencer l'examen et doit alors s'installer au volant en présentant sa pièce d'identité et son livret de conduite.

### Pendant cette épreuve, vous devrez :

- Une bonne installation au volant et la vérification de la présence de ceinture de sécurité des passagers est primordiale
- Il y a une partie de la conduite qui se fait en agglomération et sur route et/ou autoroute
- Réaliser un arrêt de précision / une manœuvre
- Répondre à une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours

### A l'issue de l'épreuve

Le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable après 48 heures ouvrables.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre demande de fabrication de permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum en France.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Il faudra alors deux ans pour récupérer l'intégralité des points en ayant effectué une formation en conduite accompagnée, contre trois ans pour ceux ayant fait une formation traditionnelle.